

Stéphane Rossini
Conseiller national

Votation fédérale du 26 septembre 2010
Révision de l'assurance-chômage
Les petits et les exclus passent à la caisse !

La révision de l'assurance-chômage soumise au Peuple le 26 septembre prochain est une illustration de plus de la politique menée à Berne par ceux qui défendent leurs propres intérêts et ceux de la minorité qui détient le pouvoir de l'argent et celui de décider, contre les catégories de la population qui rencontrent dans leur vie des difficultés passagères, en l'occurrence les chômeur-se-s. Les progrès sociaux n'ont jamais été mérités. Ils ont été obtenus de haute lutte, par des combats politiques engagés. Si la population avait suivi la majorité bourgeoise qui règne depuis toujours en Suisse, nous en serions encore à l'ère de la seule assistance publique. Nous n'aurions ni AVS, ni assurance-maladie, ni allocations familiales, ni assurance - accidents ou invalidité.

La révision de l'assurance-chômage (LACI) s'inscrit dans le combat qui vise, sans le dire et dans la plus grande hypocrisie, à lézarder l'Etat social. Sous le couvert des politiques de désendettement - dans le pays le plus riche du monde - et de la défense de la compétitivité des entreprises, on empêche la flexibilisation de l'âge de la retraite, on a tenté de réduire les rentes LPP (ce que le Peuple a refusé), on veut mettre fin à la solidarité dans la LAMal ou supprimer les prestations de l'AI et privatiser l'assurance - accidents.

L'Etat social n'est pas un problème, c'est une solution. Les assurances sociales viennent en aide aux personnes et aux familles qui n'arrivent plus à nouer les deux bouts car elles sont sans emploi, malades, invalides ou âgées. Nous sommes tous une fois ou l'autre concernés ! Dans le pays où les millionnaires paient déjà la même prime de caisse-maladie que le petit ouvrier, on ne saurait admettre encore que proportionnellement sa cotisation d'assurance-chômage soit beaucoup plus basse que celle du même petit ouvrier, car c'est ce qui est proposé dans cette révision. De plus, il est totalement inique de nuire le

comme cette réduction de plus, il est également injuste de punir le chômeur par des restrictions d'accès aux prestations ou une réduction des indemnités allouées en cas de perte d'emploi. Ce faisant, on punit une fois de plus le petit, celui qui rencontre des difficultés passagères.

Les mesures suivantes constituent une réduction des prestations de la LACI :

- La réduction globale des prestations se chiffre à 600 millions de francs, c'est du pur démantèlement, qui pénalise des gens déjà punis par leur situation de chômage !
- Pour les travailleurs âgés, la durée des indemnités journalières sera baissée de 520 à 400 jours ; de 400 à 260 jours pour les salariés de moins de 55 ans ; de 260 à 90 jours pour les jeunes ayant terminé leur formation.
- Les veuves ou les femmes divorcées voient la durée des prestations passer de 12 à 4 mois.
- La durée de cotisation pour bénéficier des prestations passe de 12 à 18 mois. On restreint donc clairement l'accès au régime.

Et puis, il y a des injustices crasses :

- Les hauts revenus seront clairement privilégiés dans le financement de l'assurance. L'augmentation des cotisations de 2 à 2,2% vaut pour tous jusqu'à un revenu annuel de Frs 126'000.-. Entre 126'000.- et 315'000.- les hauts revenus ne cotisent plus que 1% et au-dessus, ils ne cotiseront plus rien. Concrètement, la vendeuse ou le maçon cotiseront 2,2% et les millionnaires cotiseront 0,xx %. Donc plus on gagne moins on cotise, c'est la solidarité renversée ! C'est un cadeau de 400 millions de francs que l'on fait ainsi aux hauts revenus et managers du pays !
- Et puis, les jeunes de moins de 30 ans devraient accepter

n'importe quel emploi. C'est absurde, notamment dans un pays qui demande à ce que les jeunes se forment au mieux et parce que cela exerce une pression sur les jeunes les moins formés qui seront d'autant plus facilement exclus.

Soutenir une révision qui punit le petit avec l'argument de la « symétrie des sacrifices » est une position cynique, égoïste. Comment demander à celles et ceux qui se retrouvent sans emploi de faire encore des sacrifices, alors qu'ils n'ont plus de travail et ne parviennent plus à nouer les deux bouts en fin de mois ? Ce discours méprisant doit être dénoncé. Il provient d'élus nantis qui ne défendent que les intérêts des mieux lotis de notre société et les profits de l'économie.

En période de haute conjoncture les mêmes milieux qui ont élaboré cette loi ont refusé d'assainir l'assurance-chômage, comme ils ont refusé d'assainir l'AI. C'est inacceptable. Maintenant que la crise a sévit, ils veulent le faire sur le dos des petites gens. C'est injuste, car une assurance-chômage est justement faite pour intervenir en cas de crise ! Les chômeurs n'ont pas à payer les erreurs d'estimation et les cadeaux faits par la droite du Parlement lors de la précédente révision.

Alphonse Allais le disait : Il faut prendre l'argent où il est, c'est-à-dire chez les pauvres. Ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres... C'est là que nous conduisent les auteurs de la révision. Sans oublier le fait que les exclus de l'assurance-chômage viendront grossir le nombre de demandes et les charges de l'aide sociale des cantons et des communes. Or, personne ne souhaite se retrouver dans un bureau de l'assistance !

Nous avons besoin d'une solidarité forte entre les différentes catégories de la population, sans quoi il n'y aura plus de cohésion sociale. Personne ne choisit le chômage. Cela peut nous arriver à toutes et tous. La population doit être solidaire. C'est la raison pour laquelle il convient de dire NON au démantèlement de la LACI le 26 septembre prochain.

SR – Haute-Nendaz, le 5 septembre 2010



[Retour](#)